



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 5020777

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

N/REF : 29/01/2025 8H57 C:025094 I:37317
V/REF : 995886
V/Email reçu le Mercredi 29/01/2025 a 8H57

SEMCODA
Agence de Trévoux
Le Grandiflora
21 RUE DES MAGNOLIAS
01600 TREVoux

V/REF.IMM. 03347
IMMEUBLE : PARC CHEVAL 2 -3347
400, CHEMIN DU LUIZARD
LE PARC DU CHEVAL 2
01150 CHAZEY SUR AIN

Vaulx en Velin, le 25 Février 2025

Référence Marché: M_231009002-1
LOCALISATION : ALLEE 400 LUIZARD - LOGEMENT DE MME JUBAL AU RDC - TEL 06 88463457
MOTIF : INTERVENIR POUR UN REMPLACEMENT D'UNE LAME DE TABLIER PVC SEJOUR
Donneur d'ordre : M. J.P. GIORDANO

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux de menuiserie

LE 05/02 A 13H30 :
INTERVENTION A PARTIR DU LOGEMENT DE ME JUBAL AU REZ DE CHAUSSEE
NOUS CONSTATONS QUE 6 LAMES SONT CASSEES

LE 13/02 A 10H00 :
INTERVENTION DEPUIS LE LOGEMENT DE M. JUBAL AU REZ-DE-CHAUSSEE
REMPLACEMENT DE 4 LAMES PVC TU TABLIER
REGLAGES
ESSAIS - RAS

OBSERVATIONS : MP LCOMPTER EMAIL en CC le 13/02/25 a 22H09 JPierre.GIORDANO@semcoda.co
MP LCOMPTER Email envoyé le 13/02/25 a 22H09 Mme E. GOMEZ
DT LGESTION Email envoyé le 05/02/25 a 17H36 M. J.P. GIORDANO
NOUS CONSTATONS QU'IL S'AGIT DE 6 LAMES A REMPLACER ET NON UNE LAME
NOUS ATTENDONS VOS INSTRUCTIONS POUR LA SUITE A DONNER A CE DOSSIER
Suite a donner : OUI. Le 13/02/2025 a 12:08



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 5020777

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel.

Réalisation de l'intervention, conformément aux règles de l'art.

Nettoyage du chantier.

Ce descriptif technique n'est pas contractuel.

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix d'achat sauf conditions particulières convenues avec le client.

=====				
Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	MS00001-Forfait déplacement Ag.Trév.01	2	71,61	71,61
1,00	MS00074-Déblocage/reglage volet roulant	5	66,50	66,50
4,00	MS00077-Rempl.1 lame de tablier PVC	5	25,57	102,28
TOTAL H.T.				240,39
T.V.A. a 10,00%				24,03
TOTAL T.T.C.En EURO				<u>264,42</u>

Valeur en votre règlement au 31 Mars 2025

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal

(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.



Bon de Commande

N° : 995886 du 29/01/2025

Pr.

SEMCODA
AGENCE DE TREVoux
21, rue des Magnolias
Le Grandiflora
01600 TREVoux
Tel:04.81.51.03.10

Immeuble collectif



Individuel



- 2 ans



Non Conventionné



Fournitures seules



Travaux dits urgents



Si coché, reporter la mention
"Travaux Urgents" sur la facture

SERVIMO SAS

101 Avenue Paul Marcellin

69120 VAULX EN VELIN

**Exemplaire à joindre à la facture
dont le libellé sera conforme
aux instructions figurant au bas de page**

Fournisseur

Référence : 272589-FS0061
Téléphone : 04.78.79.36.36
Fax : 04.78.79.35.35 Mail: centreappels@servimo.fr; servimo@s

Lieu d'intervention

MME JUBAL Mireille
400 Chemin du Luizard
01150 CHAZEY SUR AIN

Référence de la Demande

N°: 789 236 du 15/11/2024
THCVORPP Txv hors contra Volets roulants Partie privat. 1
01-EE-2213-ENT-61563100
Marché : M - 231009002-1

Téléphone : 06.88.46.34.57
03347-00002-00004-00001 H / Type 3 / RDC Etage : RDC
Date entrée: 21/08/2015

Délai

Date limite exécution : 13/02/2025

Observations

Tel Mme JUBAL : 06-88-46-34-57
BC modifié le 06/02/24 rajouté 5 lames

Prestation à réaliser	Qté	PU HT	Mt HT	Mt TVA	Total TTC
MS00001 Forfait déplacement	1,00	71,62	71,62	7,16	78,78
MS00077 Remplacement 1 lame de tablier PVC séjour	6,00	25,58	153,48	15,35	168,83
Total H.T.					225,10
Total TVA					22,51
Total TTC					247,61

SEMCODA rappelle à l'Entreprise, titulaire du présent bon, qu'elle doit veiller au respect des règles de sécurité fixées par le code du travail

Demande de travaux suivie par BARTOLONE Xavier le 29/01/2025

Le Responsable
Nom et Signature

La Responsable d'Agence

Karine COGNET

Visa pour bonne exécution
(Nom, Prénom, Date et Signature)

Facture libellée au nom de SEMCODA

et à adresser en 1 exemplaire à SEMCODA AGENCE DE TREVoux

EDN5



S.E.M.CO.D.A

50, rue du pavillon
CS 91007
01009 BOURG en BRESSE CEDEX
Tél: 04.74.22.40.66

Taxe sur la valeur ajoutée

Attestation simplifiée

1 - Identité du client ou de son représentant

Je soussigné : **SEMCODA**

Adresse : **AGENCE DE TREVOUX 21, rue des Magnolias Le Grandiflora 01600 TREVOUX**

2 - Nature des locaux

J'atteste que les travaux à réaliser portent sur un immeuble achevé depuis plus de deux ans à la date de commencement des travaux et affecté à l'habitation à l'issue des travaux :

- ☐ Maison ou immeuble individuel ☒ Immeuble collectif ☐ Appartement
☐ Autre (précisez la nature du local d'habitation)

Les travaux sont réalisés dans :

- ☒ Un local affecté exclusivement ou principalement à l'habitation
☐ Des pièces affectées exclusivement à l'habitation situées dans un local affecté pour moins de 50 % à cet usage
☐ Des parties communes de locaux affectés exclusivement ou principalement à l'habitation dans une proportion de millièmes de l'immeuble
☐ Un local antérieurement affecté à un usage autre que d'habitation et transformé à cet usage

Adresse : **400 Chemin du Luizard 01150 CHAZEY SUR AIN**

dont je suis : ☒ Propriétaire ☐ Locataire ☐ Autre (précisez votre qualité) :

3 - Nature des travaux

J'atteste que sur la période de deux ans précédant ou suivant la réalisation des travaux décrits dans la présente attestation les travaux :

- ☒ N'affectent ni les fondations, ni les éléments, hors fondations, déterminant la résistance et la rigidité de l'ouvrage, ni la consistance des façades (hors ravalement)
☒ N'affectent pas plus de cinq des six éléments de second oeuvre :
Cochez les cases correspondant aux éléments affectés
☐ Planchers qui ne déterminent pas la résistance ou la rigidité de l'ouvrage ☐ Huisseries extérieures
☐ Closions intérieures ☐ Installations sanitaires et de plomberie ☐ Installations électriques
☐ Système de chauffage (pour les immeubles situés en métropole)

NB: Tous les autres travaux sont sans incidence sur le bénéfice du taux réduit

- ☒ N'entraînent pas une augmentation de la surface de plancher hors oeuvre nette (majorée pour les bâtiments d'exploitations agricoles de la surface de plancher hors oeuvre brute) des locaux existants supérieure à 10 %
☒ Ne consistent pas en une surélévation ou une addition de construction

4 - Conservation d'une copie de l'attestation et des pièces justificatives

Je conserve une copie de cette attestation ainsi que de toutes les factures ou notes émises par les entreprises prestataires jusqu'au 31 décembre de la cinquième année suivant la réalisation des travaux et m'engage à en produire une copie à l'administration fiscale sur sa demande.

Si les mentions portées sur l'attestation s'avèrent inexactes de votre fait, et ont eu pour conséquence l'application erronée du taux réduit de TVA, vous êtes solidairement tenu au paiement du complément de taxe résultant de la différence entre le montant de la taxe due (TVA au taux de 19,6 % ou 20,0%) et le montant effectivement payé (TVA au taux de 5,5 %, 7,0% ou 10,0%)

Fait à **TREVOUX**

le **06/02/2025**

Signature du client ou de son représentant

Nadia DIAF

Directrice Gestion Immobilière

Numéro: 995886